



## Formation postdoctorale

### Catégorie de programmes : Bourses de formation

#### Date limite

Dépôt de la demande: **15 octobre 2015, 16h30**

#### Responsable du programme

Lyse Bourbonnais  
514 873-2114  
poste 1224

[lyse.bourbonnais@frq.gouv.qc.ca](mailto:lyse.bourbonnais@frq.gouv.qc.ca)

Tous les documents indiqués en bleu sont accessibles sur internet (lien hypertexte) ou dans la boîte à outils située dans la page du programme sur le site du FRQS.

Cette formation postdoctorale s'adresse aux citoyens canadiens ou aux résidents permanents domiciliés au Québec. Les citoyens d'autres pays et les citoyens canadiens non domiciliés au Québec (candidats des autres provinces canadiennes) doivent choisir le programme de formation postdoctorale pour non-résidents du Québec.

Ce programme vise à aider les détenteurs d'un doctorat (Ph. D.) à parfaire leur formation et à élargir leurs champs d'intérêt. Il a aussi pour but d'encourager ces stagiaires de recherche à connaître de nouveaux milieux scientifiques hors-Québec, à apprendre de nouvelles méthodologies de recherche, à acquérir des compétences en gestion de projet de recherche et en direction d'étudiants et à développer des habiletés de communication. Le FRQS s'attend à ce que le directeur de stage agisse à titre de mentor pour le développement de la future carrière universitaire du candidat.

### ADMISSIBILITÉ

<b>Candidats visés</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>détenteurs d'un diplôme de doctorat (Ph. D.)</li></ul> <p>Le candidat doit avoir obtenu son diplôme de doctorat au maximum 2 ans avant le 15 octobre 2015 (sauf pour une demande de renouvellement)</p> <ul style="list-style-type: none"><li>citoyens canadiens ou résidents permanents, domiciliés au Québec (tel que défini en 2.1 des <a href="#">Règles générales communes</a>)</li><li>Ce statut doit rester en vigueur durant toute la durée de la bourse</li></ul> <p><b>Ne sont pas admis</b> : les détenteurs d'un poste universitaire sauf s'ils bénéficient d'un congé sans solde pour la durée de la bourse de formation. Une lettre officielle attestant le statut d'emploi pour cette période, et la réintégration de poste à la fin de la formation, doit être fournie par l'employeur.</p>
<b>Conditions</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>poursuivre à temps plein une formation postdoctorale en recherche en santé humaine</li><li>être dirigé par un chercheur autonome tel que défini en annexe 1c des <a href="#">Règles générales communes</a></li><li>choisir une université d'accueil différente de celle ayant décerné le doctorat et de préférence hors-Québec</li></ul>



- choisir un directeur et codirecteur différents du doctorat et non affiliés à l'université ayant décernée le diplôme de doctorat
- dans le cas où le candidat n'a pas déposé sa thèse de doctorat au moment de la demande, fournir une attestation du dépôt de la thèse au **30 septembre 2016**

#### Formation de base en éthique de la recherche

Une formation de base en éthique de la recherche est obligatoire pour tous les boursiers du FRQS lorsque leur projet ou leur programme de recherche porte sur des sujets humains.

La recherche sur des sujets humains comprend celle qui est réalisée :

- avec des sujets humains vivants
- sur des cadavres et des restes humains, avec des tissus, des liquides organiques, des gamètes, des embryons ou des fœtus, des cellules ou du matériel génétique
- à partir de renseignements à caractère personnel contenus dans des dossiers. Les renseignements à caractère personnel sont ceux qui permettent d'identifier une personne

Cette formation de base consiste dans la réalisation des niveaux 1 et 3 du didacticiel en ligne élaboré par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) à titre de [programme de formation en éthique de la recherche](#).

Les boursiers doivent avoir réalisé cette formation de base dans l'année suivant la réponse positive du FRQS concernant leur bourse.

Par ailleurs, lorsque celle-ci est disponible, le FRQS encourage les boursiers à suivre, en plus de la formation de base en ligne, une formation en éthique de la recherche d'un crédit.

## DOCUMENTS EXIGÉS

**Au 15 octobre 2015, 16h30**

**Aucun document transmis par courriel ou par courrier postal ne sera accepté**

**Aucune lettre de recommandation ne sera acceptée**

**Transmission via le site du FRQS seulement**

#### Candidats

- **CV commun canadien**, version **CV de financement** pour le FRQS (à jour)
- contributions détaillées (pièce à joindre dans le **Portfolio électronique du FRQS à la page CV** commun canadien), consulter le document **Directives pour le fichier joint au CV** dans la boîte à outils
- **formulaire électronique** de demande *Bourses de formation*
- relevés de notes officiels du doctorat (sauf pour demande de renouvellement)
- copies des avis d'attribution de toutes les bourses, prix et distinctions reçus y compris les bourses obtenues du FRQS
- accusés de réception d'articles soumis et notifications de l'éditeur des articles acceptés pour publication



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• copie de la carte d'assurance maladie valide du Québec (sauf pour demande de renouvellement)</li> <li>• copie de la carte de résident permanent ou preuve que la demande a été faite, s'il y a lieu</li> <li>• copie du certificat de sélection du Québec (CSQ), s'il y a lieu</li> </ul>
<b>Directeurs de recherche (et codirecteurs, s'il y a lieu)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>CV commun canadien</b>, version <b>CV de financement</b> pour le FRQS (à jour)</li> <li>• contributions détaillées (pièce à joindre dans le <b>Portfolio électronique du FRQS à la page CV commun canadien</b>), consulter le document <a href="#">Directives pour le fichier joint au CV</a> dans la boîte à outils</li> <li>• <b>formulaire électronique</b> du directeur</li> </ul>
<p><b>Après le 15 octobre 2015</b> Transmission par courriel (documents PDF seulement) La date de transmission du courriel fait foi de la date du dépôt des documents</p>	
<b>Candidats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• copie de la carte de résident permanent ou preuve que la demande a été faite, s'il y a lieu (lorsque non jointe à la demande)</li> </ul>
<b>Mise à jour</b>	<p>Mise à jour des articles dans une revue scientifique avec comité de lecture permise jusqu'au <b>30 novembre 2015</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inclure les notifications de l'éditeur des articles soumis ou acceptés pour publication</li> <li>• Envoyer le tout en un seul document PDF à la responsable du programme. Identifier le document PDF avec votre nom et numéro de dossier</li> </ul>
<b>Accusé de réception</b>	Les candidats seront avisés par courriel en novembre de la réception de leur demande.
<b>À l'entrée en vigueur de la bourse</b>	<p>Au moment de l'entrée en vigueur de sa bourse, le candidat devra fournir (par courriel, document PDF) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une preuve d'appartenance à une corporation professionnelle et du droit d'exercice au Québec, s'il y a lieu (et annuellement par la suite)</li> <li>• une confirmation écrite du début de ses travaux de recherche de la part du directeur de projet (et annuellement par la suite)</li> </ul>

## LIEU DE FORMATION

<b>Choix du lieu de formation</b>	<p>Milieu de recherche internationalement reconnu</p> <p>Les boursiers doivent effectuer leur formation en recherche au lieu physique du milieu d'accueil. La formation à distance n'est pas autorisée.</p>
<b>Changement du lieu de formation</b>	<p>Le boursier qui désire changer de projet de recherche, directeur, programme ou lieu de formation doit en faire la demande en soumettant par courriel le <b>formulaire de demande de changement</b> (voir Boîte à outils) et autres documents requis en un seul PDF à la responsable du programme.</p>



## DURÉE DE LA BOURSE

<b>Date d'entrée en vigueur</b>	<b>Du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2016</b>
<b>Durée</b>	<b>2 ans</b> , avec possibilité d'une <b>3<sup>e</sup> année</b> suite à l'évaluation d'une demande de renouvellement
<b>Congés parentaux</b>	<p>Le boursier a droit à un congé parental (maternité, paternité ou adoption) payé d'une durée maximale de 6 mois. La durée de la bourse est alors prolongée d'un maximum de <b>6 mois</b>. Si les parents sont tous deux boursiers, seul l'un d'eux pourra se prévaloir du congé payé. L'étudiant bénéficiant d'un congé parental doit suspendre son inscription à l'université.</p> <p>Pour obtenir un congé parental, le candidat devra détenir la bourse depuis au moins 4 mois, à moins qu'il ne bénéficie déjà d'une bourse du FRQS.</p> <p>Le boursier devra informer par courriel le FRQS de son intention de se prévaloir d'un tel congé et devra joindre à ce courriel une attestation de son directeur de recherche confirmant l'interruption de sa formation pour un congé parental.</p> <p>Le congé de paternité ne peut débuter avant la première semaine de naissance d'un enfant. Le boursier devra joindre à sa demande une copie du certificat de naissance.</p>
<b>Congés pour raisons de santé</b>	<p>Le boursier peut se prévaloir d'un report de sa bourse pour raisons de santé (personnelle ou d'un proche) sur présentation d'un certificat médical précisant la durée du congé prescrit par le médecin. Le boursier devra informer par courriel le FRQS de son intention de se prévaloir d'un tel congé. Les versements de la bourse seront interrompus pendant cette période.</p>

## MONTANT DE LA BOURSE

<b>Montant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>détenteurs d'un Ph.D. : <b>30 000 \$ par an</b></li> <li>détenteurs d'un diplôme professionnel : <b>de 30 000 \$ à 39 323 \$</b>, en fonction de l'année d'obtention du diplôme</li> </ul> <p>Les boursiers en formation à l'extérieur du Canada verront leur bourse rehaussée d'un montant de <b>15 000 \$</b>.</p>
<b>Gestion</b>	La bourse est payée par versements au candidat à l'adresse de son lieu de formation.
<b>Impôt sur le revenu</b>	<p>Le boursier est responsable de payer l'impôt exigible sur les sommes reçues du FRQS. Le FRQS n'effectue aucune retenue à la source sur les sommes versées au cours de l'année d'imposition concernée.</p> <p>La date du versement détermine l'année durant laquelle le boursier doit déclarer le montant des versements comme revenu à des fins d'impôt personnel.</p> <p>Les formules T4A de Revenu Canada et le relevé 1 de Revenu Québec sont envoyés à l'adresse de correspondance du boursier (celle indiquée dans le module Gérer mon financement du Portfolio électronique du FRQS) au mois de février de l'année suivant l'année d'imposition visée.</p>



	L'information fournie dans la présente fiche est à titre indicatif seulement. Le FRQS se dégage de toute responsabilité quant à la validité de l'information fournie relativement à l'impôt sur le revenu.
<b>Congés parentaux</b>	Voir la section <b>Durée de la bourse</b>
<b>Frais indirects de recherche</b>	Ce programme ne bénéficie pas du montant versé par le FRQS pour couvrir les frais indirects de recherche des établissements.

## AUTRE FINANCEMENT

<b>Travail rémunéré permis</b>	Un maximum de <b>250 heures par période de 6 mois</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>avec l'accord du directeur de recherche et à condition que le travail ne nuise pas aux activités de recherche du boursier</li> </ul>
<b>Complément de bourse</b>	L'attribution d'un complément de bourse par l'établissement ou le directeur de recherche est autorisée.
<b>Cumul de bourses</b>	Le cumul de bourses n'est pas autorisé. Les candidats ayant sollicité et obtenu une bourse d'un autre organisme subventionnaire public ou d'une fondation reconnue par le FRQS doivent en informer le FRQS et décliner la bourse du Fonds et ce, dès qu'elle est offerte. Cependant, si la bourse de l'organisme est moindre que celle du FRQS, le boursier est admissible à recevoir la différence.
<b>Stage de recherche</b>	Le cumul d'une bourse de formation du FRQS et d'un stage de recherche d'un autre organisme est permis sous certaines conditions. Pour les stages d'un montant de 5 000 \$ ou moins, les candidats doivent en informer le FRQS avant le début du stage. Pour les stages d'un montant de 5 000 \$ et plus, les candidats doivent demander au FRQS, avant le début du stage, l'autorisation de 1) cumuler les montants de la bourse de formation et ceux du stage ou 2) reporter le montant de la bourse du FRQS pour une période équivalente à la durée du stage ou un maximum de 6 mois.
<b>Frais de déplacement</b>	Le boursier pourra bénéficier d'un remboursement de frais de déplacement d'un aller-retour en classe économique, pour se rendre à son lieu de formation, s'il est à l'extérieur du Québec, sur présentation de pièces justificatives.

## ÉVALUATION

<b>Procédure</b>	Tous les dossiers sont évalués par un comité d'experts dont les membres représentent les diverses disciplines et méthodologies de recherche en santé.
<b>Critères Première demande</b>	<b>Dossier universitaire :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>bourses</li> <li>prix</li> <li>distinctions</li> </ul>



**Aptitudes et expérience :**

- conférences et présentations
- publications
- réalisations de stages de formation

**Projet de recherche :**

- clarté et concision de la problématique de recherche
- clarté et concordance des hypothèses et objectifs
- pertinence des méthodes et analyses
- faisabilité
- originalité du projet et contribution à l'avancement des connaissances

**Lieu de formation :**

- justification du choix du candidat
- qualité du dossier de publication du directeur en lien avec la formation d'étudiants

La pondération des critères et des sous-critères d'évaluation est disponible dans la [grille d'évaluation](#).

**Critères  
Demande de  
renouvellement**

**Évolution du projet de recherche depuis le début de la formation postdoctorale :**

- degré d'avancement du projet compte tenu de la méthodologie et de la discipline
- justification du renouvellement et potentiel de réussite
- évaluation par le directeur de recherche

**Réalisations depuis le début de la formation postdoctorale :**

- conférences et présentations
- publications

La pondération des critères et des sous-critères d'évaluation est disponible dans la [grille d'évaluation](#).

## ENGAGEMENT DU CANDIDAT

En transmettant sa demande, le candidat devra s'engager, entre autres, à :

- respecter les obligations décrites aux [Règles générales communes](#), la [Politique de libre accès aux résultats de recherche publiés](#) et l'ensemble des conditions et des exigences décrites dans la fiche web du programme.
- respecter les normes d'éthique et d'intégrité définies dans le document [Standards en éthique de la recherche et d'intégrité scientifique](#) du FRQS et dans la [Politique sur la conduite responsable en recherche](#) des Fonds de recherche du Québec.
- autoriser le FRQS à conserver et à utiliser tous les renseignements personnels et scientifiques contenus dans son dossier conformément aux modalités décrites dans le document [Accès aux documents et protection des renseignements personnels](#) et sous la condition que les personnes ayant accès à des renseignements personnels en respectent le caractère confidentiel.



## ENGAGEMENT DU DIRECTEUR DE RECHERCHE ET DU CODIRECTEUR

Le directeur et codirecteur de recherche s'engagent à :

- encadrer les travaux du boursier et à lui donner les moyens matériels et financiers de réaliser son projet de recherche.
- respecter les normes d'éthique et d'intégrité définies dans le document **Standards en éthique de la recherche et d'intégrité scientifique** du FRQS et dans la **Politique sur la conduite responsable en recherche** des Fonds de recherche du Québec.
- veiller à ce que le candidat les respecte également.

## MODIFICATIONS IMPORTANTES DEPUIS LE DERNIER CONCOURS

- Heure limite (16h30)
- Admissibilité
- Documents exigés
- Lieu de formation
- Autre financement
- Engagement du candidat et engagement du directeur de recherche et du codirecteur

## BOURSES EN PARTENARIAT

Le FRQS offre un certain nombre de bourses en partenariat. La part du financement provenant du FRQS et du partenaire, ainsi que les autres conditions de financement telles que la durée de la bourse et la possibilité de renouvellement, peuvent varier selon les ententes en vigueur.

La sélection des candidats admissibles à ces bourses comporte trois étapes :

1. le candidat sélectionne, par ordre de priorisation, un ou plusieurs partenaires dont les domaines de recherche ciblés correspondent à la thématique de sa demande (voir section Partenariats du formulaire).
2. le FRQS transmet aux partenaires une liste de demandes pour qu'ils en évaluent la pertinence, en fonction de leurs intérêts et de leurs priorités de recherche.
3. après évaluation par un comité d'experts ou de pairs, les candidatures qui ont obtenu la cote d'excellence scientifique de 70% et qui sont pertinentes à un ou plusieurs partenaires peuvent être retenues pour une offre de financement en partenariat.

Comme pour toutes les bourses offertes par le FRQS, l'offre de bourses en partenariat repose sur une sélection au mérite, suite à l'évaluation scientifique d'un comité d'experts ou de pairs.



<b>Dégénérescence maculaire</b>	<p><b>Fondation Antoine-Turmel</b></p> <p>La priorité sera donnée aux bourses de formation de doctorat et de post-doctorat ainsi qu'aux bourses de carrière (chercheurs-boursiers et chercheurs-boursiers cliniciens) de niveau Junior 1.</p>
<b>Hypertension</b>	<p><b>Société québécoise d'hypertension artérielle (SQHA) - Bourse Jacques de Champlain</b></p> <p>La Bourse Jacques de Champlain dans le domaine de la santé cardiovasculaire et de l'hypertension comprend une composante additionnelle de subvention d'appui à la recherche.</p>
<b>Maladie d'Alzheimer</b>	<p><b>Société Alzheimer du Canada</b></p> <p>Les candidats doivent également soumettre une demande à la Société Alzheimer du Canada.</p>
<b>Maladies infantiles (diagnostic)</b>	<p><b>Fondation des Étoiles</b></p> <p>Bourses de formation en recherche pédiatrique, prioritairement dans le domaine du diagnostic des maladies infantiles.</p>
<b>Maladie de Parkinson</b>	<p><b>Société Parkinson Canada</b></p> <p>Les candidats doivent également soumettre une demande à la Société Parkinson Canada.</p>
<b>Maladie de Parkinson</b>	<p><b>Société Parkinson du Québec</b></p>
<b>Maladie infectieuses et sida</b>	<p><b>Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) – Service de lutte contre les infections transmissibles sexuellement et par le sang (SLITSS)</b></p>
<b>Maladies inflammatoires de l'intestin</b>	<p><b>Crohn et Colite Canada (CCC)</b></p>
<b>Ostéoporose</b>	<p><b>Fondation Antoine-Turmel</b></p> <p>La priorité sera donnée aux bourses de formation de doctorat et de post-doctorat ainsi qu'aux bourses de carrière (chercheurs-boursiers et chercheurs-boursiers cliniciens) de niveau Junior 1.</p>
<b>Recherche axée sur le patient</b>	<p><b>Unité SUPPORT du Québec (Stratégie de recherche axée sur le patient)</b></p> <p>Bourses de formation dans le domaine de la recherche axée sur le patient, qui inclut la facilitation de l'accès aux données de nature clinique et administrative, leur jumelage et leurs analyses, les méthodes de recherche en contexte réel, les recherches avec des méthodes mixtes, la recherche sur les systèmes de santé et services sociaux et l'application des connaissances ainsi que sur l'implication des patients et du public dans le processus de recherche. Les services de première ligne et l'intégration des trajectoires de soins et de services sont des thématiques prioritaires.</p>



<b>Santé de l'enfant</b>	<p><b>Programme canadien de cliniciens-chercheurs en santé de l'enfant (PCCCSE)</b></p> <p>Les candidats doivent aussi soumettre une demande au PCCCSE.</p>
<b>Santé rénale</b>	<p><b>Fondation canadienne du rein - Programme KRESCENT</b> (Kidney Research Scientist Core Education and National Training)</p> <p><b>Société canadienne de néphrologie</b></p> <p>Les candidats doivent également soumettre une demande au programme KRESCENT.</p>
<b>Sclérose en plaques</b>	<p><b>Société canadienne de la sclérose en plaques</b></p> <p>Les candidats doivent aussi soumettre une demande à la Société canadienne de la sclérose en plaques.</p>
<b>Suicide</b>	<p><b>Réseau québécois sur le suicide, les troubles de l'humeur et les troubles associés (RQSHA)</b></p>
<b>Traumatologie</b>	<p><b>Consortium pour le développement de la recherche en traumatologie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)</li> <li>• Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)</li> <li>• Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation (REPAR)</li> <li>• Comité directeur pour la recherche en traumatologie (anciennement AERDPQ – AQESSS)</li> </ul>
<b>Urgence</b>	<p><b>Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) - Programme de recherche sur la problématique des urgences</b></p>
<b>Usage optimal des médicaments</b>	<p><b>Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS)</b></p> <p>La thématique de recherche de ces bourses de formation porte sur le domaine du médicament : pharmacologie, pharmacoépidémiologie, pharmacologie clinique et recherche évaluative sur l'usage des médicaments.</p>
<b>Vieillessement</b> (biologie ou aspects sociaux du vieillissement)	<p><b>Réseau québécois de recherche sur le vieillissement (RQRV)</b></p> <p>Bourses postdoctorales dans le domaine du vieillissement pour les candidats qui effectueront leur formation en recherche au National Institute on Aging (NIA) des National Institutes of Health ou dans l'un de ses instituts affiliés ou dans un laboratoire extramural financé par le NIA. Cette bourse comprend une composante additionnelle de subvention d'appui à la recherche de 10 000 \$.</p>